

ADMISSION AU PROFESSORAT DES ÉCOLES
CONTROLE DES CONNAISSANCES
EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES
Samedi 24 mars 2001

CONTENU DU SUJET

Le contrôle de connaissances est un QCM : questionnaire à choix multiple, noté sur 200 points :

- | | | |
|---|------------|--------------|
| ➤ Français | ♦ 16 items | ♦ 100 points |
| élargi à l'histoire-géographie
et aux arts | | |
| ➤ Mathématiques | ♦ 16 items | ♦ 100 points |
| élargi aux sciences physiques
et à la biologie | | |

La valeur de chaque question est précisée sur le sujet.

NOTATION

Certaines questions appellent une seule réponse, d'autres questions appellent deux réponses.

➤ Pour les questions à une seule réponse

- si la réponse exacte est cochée, la note sera positive (le nombre de points attribués à la question).
- s'il n'y a pas de réponse, la note sera nulle.
- dès qu'une réponse fautive est cochée la note sera négative (retrait de la moitié des points attribués à la question).

➤ Pour les questions à deux réponses

- si l'une ou les deux bonnes réponses (sans réponse fautive cochée) sont cochées, la note sera positive : la moitié des points attribués à la question pour une seule bonne réponse ou la totalité des points pour deux bonnes réponses.
- si une seule bonne réponse et une seule fautive réponse sont cochées ou si aucune réponse n'est cochée, la note sera nulle.
- s'il n'y a que des réponses fautives cochées ou plus de deux réponses cochées, la note sera négative (retrait de la moitié des points attribués à la question).

Dans chacune des deux disciplines, la commission académique d'admission du 1^{er} degré arrêtera la note éliminatoire. Ces seuils éliminatoires seront communiqués aux candidats lors de la publication des résultats.

INFORMATIONS AUX CANDIDATS**I Règlement de l'épreuve**

- Tout document autre que ceux fournis par l'IUFM (convocation, sujet, fiche de réponses à lecture optique, brouillon) sont interdits.
- Seuls deux instruments sont autorisés : le compas et la règle graduée.
- Les autres matériels (calculatrice, ordinateur portable, équerre et rapporteur) sont interdits.
- L'utilisation de téléphone portable est également interdite ; les détenteurs sont priés de déconnecter leur appareil avant le début des épreuves : toute sonnerie ou utilisation du téléphone pourra entraîner l'éviction du candidat.
- La sortie de la salle est autorisée au bout d'une ½ heure après la distribution des sujets.
- La restitution de la fiche de réponses à lecture optique (même en cas de « copie blanche ») et la signature de la liste d'émargement sont obligatoires avant la sortie, si celle-ci est définitive.
- Toute tentative de fraude ou de communication des candidats entre eux ou avec l'extérieur sera sanctionnée par l'exclusion immédiate.
- Il est interdit de fumer.
- Durée de l'épreuve : 2 h 30.

II Contenu du sujet

Le contrôle de connaissances est un QCM : questionnaire à choix multiple, noté sur 200 points :

- Français ♦ 16 items ♦ 100 points ♦ Questions n° 1 à n° 16 :
élargi à l'histoire-géographie et aux arts
utilisez les zones réponses numérotées de 1 à 16
- Mathématiques ♦ 16 items ♦ 100 points ♦ Questions n° 31 à n° 46 :
élargi aux sciences physiques et à la biologie
utilisez les zones réponses numérotées de 31 à 46

La valeur de chaque question est précisée sur le sujet.

III Notation

Certaines questions appellent une seule réponse, d'autres questions appellent deux réponses.

- Pour les questions à une seule réponse
 - si la réponse exacte est cochée, la note sera positive (le nombre de points attribués à la question).
 - s'il n'y a pas de réponse, la note sera nulle.
 - dès qu'une réponse fautive est cochée la note sera négative (retrait de la moitié des points attribués à la question).
- Pour les questions à deux réponses
 - si l'une ou les deux bonnes réponses (sans réponse fautive cochée) sont cochées, la note sera positive : la moitié des points attribués à la question pour une seule bonne réponse ou la totalité des points pour deux bonnes réponses.
 - si une seule bonne réponse et une seule fautive réponse sont cochées ou si aucune réponse n'est cochée, la note sera nulle.
 - s'il n'y a que des réponses fautives cochées ou plus de deux réponses cochées, la note sera négative (retrait de la moitié des points attribués à la question).

Dans chacune des deux disciplines, la commission académique d'admission du 1^{er} degré arrêtera la note éliminatoire. Ces seuils éliminatoires seront communiqués aux candidats lors de la publication des résultats.

IV Résultats et convocation éventuelle aux entretiens

Les résultats du contrôle des connaissances seront publiés sur Minitel (3614 IUFM Bretagne) et sur Internet (<http://www.bretagne.iufm.fr>) à partir du 25 avril 2001 (date sous réserve).

Les candidats retenus pour l'entretien seront également informés sur le Minitel et sur Internet des date, heure et lieu de l'entretien (Quimper ou St-Brieuc ou Vannes), et recevront au cours de la première semaine de mai :

- une convocation confirmant les indications données sur Minitel et sur Internet,
- les informations relatives au déroulement et aux critères de l'entretien,
- un dossier à compléter et à remettre à l'IUFM au moment de l'entretien.

Voici la liste des pièces à prévoir pour constituer votre dossier :

Titre d'accès :

- Photocopie de la licence ou du diplôme reconnu comme titre d'accès
- Copie de la carte d'étudiant pour les **candidats en cours de licence**

En cas de dispense de titre d'accès :

- Pour les **mères de famille élevant ou ayant élevé au moins trois enfants** :
copie du livret de famille régulièrement mis à jour
et, si un ou plusieurs enfants sont âgés de plus de seize ans, ou sans lien de filiation :
 - une attestation de versement des allocations familiales à votre nom
 - ou un document relatif à votre situation fiscale
 - ou une attestation de l'organisme qui vous a confié la garde d'un ou plusieurs enfants

- Pour les **sportifs de haut niveau** :
attestation délivrée par le ministère de la jeunesse et des sports spécifiant l'inscription sur la liste ministérielle établie au titre de l'année 2001

Autres pièces :

- Photocopie de tous les diplômes de l'enseignement supérieur
- Photocopie du certificat de position militaire ou autre pièce précisant votre situation au regard du service national
- Pièce d'identité ou justificatif de nationalité :
 - Photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité
 - ou photocopie du livret de famille régulièrement mis à jour
 - ou un extrait d'acte de naissance
- Pour les candidats étrangers en cours de naturalisation : photocopie de la carte de séjour.

Les entretiens se dérouleront du 9 mai au 31 mai 2001.

Les candidats non retenus pour l'entretien recevront fin avril, par courrier, les notes qu'ils auront obtenues au contrôle des connaissances.